



\*\*\*

**MAIRIE DE LA CHAPELAUDE**  
1, Place du 11 Novembre 1918  
03380 LA CHAPELAUDE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELAUDE**

**Date de la Réunion : 29 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre, à 18 heures 30, se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain DUBREUIL, Maire.

Date de la convocation : **23 novembre 2023**

Date d'affichage : **23 novembre 2023**

Présents : **MM Alain DUBREUIL – Jean-Louis CHEMINET - Corine MANGERET - Jean-Claude AUGIAT – Olivier ARROYO - Guillaume BRODIN – Sylvia DUMONTET - Isabelle GOMES – Georges GUYOT – David LAFAYE - Daniel PASCUAL - Pierrette ROUGIER.**

Absents excusés : **Mme Arlette REY**

Absente : **Mme Angélique CABANNE**

Secrétaire de Séance : **M. Jean-Louis CHEMINET**

Procurations : **Mme Arlette REY à M. Jean-Claude AUGIAT**

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Identification des zones EnR
- Contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)
- Décision modificative budgétaire
- Regroupement contrats GROUPAMA
- Demande de subvention de La Boule Chapelaudate
- Informations diverses
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance, le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : avis sur la demande de permis de construire déposée par URBA 44. Accord de l'assemblée.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**IDENTIFICATION DES ZONES ENR**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables prévoit que les communes doivent, dans un délai restreint, transmettre les zones identifiées en tenant compte des enjeux environnementaux, agricoles et des paysages.

Une réunion à ce sujet est organisée par la Communauté de Communes le 18 décembre pour l'ensemble des communes du territoire communautaire.

## CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (P.E.C.)

📁 **Délibération n° 23 11 29\_001**

Le Maire donne des informations sur les modalités appliquées pour l'organisation du recrutement d'un agent en collaboration avec Pôle Emploi.

Après débat, l'assemblée décide de recruter une personne en contrat aidé (P.E.C.) pour renforcer le service technique.

Les modalités de ce contrat seront les suivantes :

- ↔ **26 heures de travail hebdomadaire**
- ↔ **Durée de 9 mois**
- ↔ **Date du début du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2024**
- ↔ **Affectation au service technique pour l'entretien de la Commune**
- ↔ **Rémunération définie selon le montant du SMIC en vigueur**

Le Maire est autorisé à signer les documents y relatifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, est favorable à cette création de poste.

## DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

📁 **Délibération n° 23 11 29\_002**

Le conseil municipal, considérant les explications données, décide à l'unanimité de modifier comme suit les inscriptions de crédits budgétaires de la section de fonctionnement :

<b>D E P E N S E S</b>		<b>R E C E T T E S</b>	
61551	13 378,55 €	7588	13 378,55 €
657362	1 000,00 €	73123	1 972,00 €
7391111	972,00 €		
	<b>15 350,55 €</b>		<b>15 350,55 €</b>

## REGROUPEMENT CONTRATS GROUPAMA

📁 **Délibération n° 23 11 29\_003**

Le Maire fait part de la proposition reçue de GROUPAMA pour regrouper les contrats VILLASSUR (géré par la Caisse Régionale de GROUPAMA) et CABASSUR (géré par GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE).

L'avantage de ce regroupement pour l'assuré serait une réduction du coût sans changement de garanties.

Le conseil municipal, considérant les explications du Maire, à 13 voix pour :

- est favorable au regroupement des deux contrats
- autorise le Maire à signer le nouveau contrat issu du regroupement

## DEMANDE DE SUBVENTION A LA BOULE CHAPELAUDATE

📁 **Délibération n° 23 11 29\_004**

Le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de l'association « La Boule Chapelaudate » sollicitant une subvention communale.

Après étude du bilan financier fourni, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et trois abstentions (Olivier ARROYO, Guillaume BRODIN et David LAFAYE), décide d'octroyer une subvention de **150 €** à cette association.

Cette dépense est inscrite au budget principal 2023 au compte 65748.

## **AVIS SUR LE PERMIS URBA 44**

 **Délibération n° 23 11 29\_005**

Dans le cadre de l'enquête publique unique en cours relative à :

➤ l'instruction administrative de la demande de permis de construire déposée par la société URBA 44 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance envisagée de 7,4 MWc, au lieu-dit « Souvol »

➤ la demande de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande de permis de construire présentée.

Considérant l'exposé du Maire, le conseil municipal, à 13 voix pour, émet un avis favorable.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### ➤ **Vœux au personnel communal :**

Le personnel communal sera réuni le mardi 19 décembre à 18h00 pour la cérémonie des vœux.

### ➤ **Vœux à la population :**

La cérémonie des vœux à la population est programmée pour le vendredi 12 janvier à 18h00 à la salle polyvalente.

### ➤ **Information Régime indemnitaire des agents :**

Le régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) sera augmenté de 10 % minimum pour tous.

### ➤ **Ecole :**

Depuis la rentrée de la Toussaint, le plan VIGIPIRATE renforcé a été mis en place. Le conseil d'école a eu lieu le 9 novembre. 100 élèves sont inscrits à l'école actuellement.

*Départ de David LAFAYE à 19h30*

### ➤ **Espace ludique :**

Afin d'affiner les devis pour l'installation d'une structure type container ou « algeco » à l'espace ludique, la discussion fait ressortir la nécessité de bien définir le besoin en amont.

### ➤ **Réunion publique adressage :**

Elle s'est déroulée le vendredi 24 novembre. L'installation des poteaux et panneaux débutera courant décembre. Les administrés concernés par un changement d'adresse seront informés en parallèle.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

➤ Georges GUYOT signale un lampadaire qui ne fonctionne plus au Peu Chevrier.

➤ Un comptage des lampes à l'école a été effectué en vue d'envisager leur remplacement par des lampes LED.

➤ Le Cross de la Saint-Nicolas aura lieu le vendredi 8 décembre.

➤ Le repas de Noël de l'école est prévu le 22 décembre suivi d'un spectacle pour les enfants et d'un quatre heures pour tous.

➤ Guillaume BRODIN fait part de remarques d'un riverain de la Maison de Village qui déplore les nuisances sonores provoquées par la musique mais également par les claquements de portières sur le parking voisin et les voix peu discrètes des utilisateurs notamment la nuit.



**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 15 janvier 2024 à 18 heures 30**  
**Séance levée à 20h30**

Le Président de séance,  
Alain DUBREUIL

Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis CHEMINET